

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2020

Le Conseil municipal, convoqué le 7 janvier 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Fin enquête publique aliénation des chemins ruraux n°10, n°3 et n°18
2. Choix de l'entreprise pour la réalisation du schéma directeur des eaux potable et de la défense incendie
3. Questions Diverses

s'est réuni le vendredi 10 janvier 2020 à 20 h 30 à la Mairie.

Présents : Marie-Thérèse OLLIVIER, Jérôme AUNAVE, Claude BEAL, Pierre BOUTARIN, Colette NARDIN, Brigitte WILLEM, Yves DUROUX, Jean-Charles JOUVE, Christian CAILLET, Colette NARDIN,

PV de la séance du 29 novembre 2019, Approuvé.

Mme Brigitte WILLEM est choisie comme secrétaire de séance.

### **1. Fin enquête publique aliénation des chemins ruraux n°10, n°3 et n°18**

Le Maire rappelle que par délibérations en date du 28 juin 2019, et du 6 septembre 2019, ont été demandés, les déclassements de :

Un tronçon du CR n°18 – Chemin de Tanchon

Le CR n°3, Chemin d'accès au réservoir

Un tronçon du CR n°10, Chemin des Plaines

Une enquête publique préalable à ces déclassements a été effectuée du 29 octobre au 15 novembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Considérant que ces tronçons ne sont plus affectés à l'usage du public,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'aliénation :

Le tronçon du CR n°18 – Chemin de Tanchon, desservant la ferme ex-JOANNI, tels que défini au plan joint au dossier d'enquête publique, sous le numéro 292, représentant une surface de 43 m2.

Le CR n°3.

Le tronçon du CR N°10 \_ Le débouché sur la route départementale N°618 du CR n°10 sur une longueur de 70 m, représentant 252m2.

Mandate Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement des chemins ruraux sera mis à jour suite à cette décision.

### **2. Choix de l'entreprise pour la réalisation du schéma directeur des eaux potable et de la défense incendie**

Vu la délibération de la commune de La Répara-Auriples du 11 janvier 2019 relative à la décision de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable et de défense extérieure contre l'incendie ainsi qu'à l'approbation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme pour réaliser ces études,

la délibération de la commune de La Répara-Auriples du 29 novembre 2019 relative à l'approbation du chiffrage estimatif et du plan de financement pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable et de défense incendie,

### **CONSIDERANT :**

la consultation dématérialisée des entreprises engagée selon un marché à procédure adaptée,

les 2 offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui classe l'offre de la société REALITES ENVIRONNEMENT première au regard des critères de notation du règlement de consultation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et de défense extérieure contre l'incendie à REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 27 325 €HT,

**DEMANDE** au département de la Drôme, assistant du maître d'ouvrage, de poursuivre sa mission,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

### **3. Questions Diverses**

- a) Adressage Postal **information de la poste** : changement du mode de tri du courrier. A partir du 7 juillet les courriers qui ne porteront pas l'adresse exacte avec le numéro et le nom de la voie ne pourront plus être distribués, ils seront retournés à l'expéditeur. Site internet pour préciser sa nouvelle adresse postale.  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>
- b) PC Valérie PIALLAT Aménagement d'un bâtiment existant pour la création d'un gîte.
- c) Eolien conventions pour l'utilisation du chemin rural et autorisation de survol sur les parcelles communales. Demande avis de Monsieur ROCHE, le conseil attend son retour.
- d) PLUI : Monsieur le maire a participé à une réunion de présentation et validation de l'état des lieux.
- e) Elections municipales les 15 et 22 mars 2020. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 7 février 2020

Prochain conseil le 21 février 2020 pour le vote du budget.

La séance est levée à 21h55.